

# PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

Par arrêté préfectoral n° 2017/ICPE/160 en date du 19 juillet 2017, une enquête publique est ouverte à la mairie de Montoir-de-Bretagne, pendant une période de 30 jours du lundi 21 août à 9h au mardi 19 septembre 2017 à 17h, portant sur la demande présentée par la SAS SILOS DE L'ATLANTIQUE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter des silos de stockage de céréales sur le territoire de la commune de Montoir-de-Bretagne, dans la zone portuaire.

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2160-2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Alain BOËLS, retraité du Bâtiment et Travaux publics, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Montoir-de-Bretagne, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- lundi 21 août 2017 de 09H00 à 12H00
- mardi 29 août 2017 de 14H00 à 17H00
- mercredi 6 septembre 2017 de 14H00 à 17H00
- samedi 16 septembre 2017 de 09H00 à 12H00
- mardi 19 septembre 2017 de 14H00 à 17H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique ([www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)) et déposé en mairie de Montoir-de-Bretagne où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie.

Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Montoir-de-Bretagne ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : [enquete.silos.atl.montoir@orange.fr](mailto:enquete.silos.atl.montoir@orange.fr). La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Montoir-de-Bretagne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SAS SILOS DE L'ATLANTIQUE ZAC de Cadréan - BP 55 - 44550 Montoir-de-Bretagne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet assorti de prescriptions d'exploitation ou un refus.